DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Politique sportive – FSSE JBX/CL
N° 2019-D-231

FORUM SPORT SANTE ENVIRONNEMENT 2019 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC DECATHLON

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,
- VU, la délibération n°2019.02.16 B portant autorisation de demande de subventions auprès de partenaires publics et de sollicitation de sponsoring auprès de partenaires privés dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement 2019,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement qui se déroulera les 7 et 8 septembre 2019, est approuvée la convention passée entre la société Décathlon située zone Chantemerle 2, 16400 La Couronne et zone des Montagnes 16430 Champniers et la Régie Espace Carat GrandAngoulême.

Article 2 – Décathlon s'engage à verser la somme de 2 000 € HT à GrandAngoulême dans le but de soutenir l'événement. La société fournira également des dotations (coupes, lots, bons d'achat, …) pour un montant total de 1 000,60 € TTC.

Article 3 – En contrepartie, GrandAngoulême s'engage à offrir à Décathlon des espaces publicitaires.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 20 juin 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **20/06/2019**
Publié ou notifié,
Le **20/06/2019**